

Cpac Info

Bulletin N° 007
Juillet-Septembre 2009

esticides



Pesticides de Santé Publique

L'Atelier International de Genève initié par l'OMS et la Convention de Stockholm recommande leur homologation



Mise en place d'un système Qualité en Afrique Centrale

7^e Congrès de Toxicologie dans les Pays en Développement, Une participation active du CPAC

Cellules CPAC dans les Pays : Création et équipement en matériel informatique

Sommaire



Edito 3

CPAC en marche

Systeme Qualite en Afrique Centrale : L'Atelier de
Brazzaville 4

Compte - Rendu 6

Cellules CPAC dans les pays : Creation et equipement en
materiel informatique 7

Homologation des pesticides en Zone CEMAC
Consertation CPAC-Cameroun 9

Pesticides Actu

Pesticides de Sante publique 11

7e Congres de Toxicologie dans les Pays en
Developpement, Sun City; Afrique du Sud : Une
participation active du CPAC 13

Page Scientifique

Pesticides contrefaits : moins chers ? 15

NJOMBE 16

Lu pour vous

Etude : Pesticides et Parkinson : lien confirme chez les
agriculteurs 19

Un seul gramme de pesticide suffit a polluer 10 millions
de litres d'eau 19

Quand l'agriculture est mauvaise pour la sante 20

Des poissons pour mieux surveiller la qualite d'eau 22

Cpac Info pesticides

Supervision Generale :
S.E. Le President Antoine NTSIMI

Directeur de la Publication :
Dr. NKOUKA Nazaire

Rédacteur en Chef :
Benoit B Bouato

Collaboration :
Serge LIALE
Hugues NDIH (stagiaire IRIC)

Logistique :
Timothé MVOM

Infographie et Impression :
Fidèle Perrier ONONINA

B.P. 16344 Yaoundé-Cameroun
Tél./Fax : (237) 22 20 31 99

Standard : (237) 22 21 19 69

E-mail: cpac.pesticide@cpac-cemac.org
Site-web : www.cpac-cemac.org



B. B. BOUATO

Chers Lecteurs,

La 7e édition de notre périodique se penche un peu plus sur les événements phytosanitaires qui se sont déroulés ailleurs et au cours desquels le CPAC a été associé. Il s'agit d'abord du 7e Congrès de Toxicologie dans les Pays en

Développement, qui s'est déroulé à Sun City en Afrique du Sud. En effet, sur invitation de la Société Sud africaine de toxicologie (Toxsa), le Secrétaire permanent (Sp) du Comité inter-états de pesticides d'Afrique centrale (Cpac) a participé aux travaux du 7e Congrès de toxicologie dans les pays en développement (7Ctdc), qui s'est tenu du 6 au 10 septembre 2009 à Sun City, Afrique du Sud. Cette rencontre, qui a connu la participation d'au moins 150 scientifiques venant de toutes les parties du monde, avait pour objectif de faire l'état de la recherche en toxicologie et de réfléchir sur l'utilisation de cette science pour diminuer les effets néfastes des produits chimiques et surtout les pesticides, sur l'environnement et la santé humaine.

Cette participation du Sp a été l'occasion d'étendre l'audience du Cpac auprès de cette société savante hautement sélective, d'expression strictement anglaise.

L'exposé en anglais du Sp du Cpac au cours de cette rencontre scientifique, a été consacré à la présentation du Cpac. Cet exposé a retenu l'attention du public par le fait que l'Afrique centrale, qui représente, selon le Sp, plus de 48% des ressources naturelles du continent à préserver, était très faiblement représentée à cette importante conférence, pourtant consacrée essentiellement à la préservation de ces ressources naturelles.

Il s'agit aussi de la participation du Sp du Cpac à l'atelier international de pesticides de santé publique, consacré à l'examen des obstacles et des solutions possibles pour la mise sur le marché des pays en développement, de nouveaux pesticides de santé publique. L'atelier a eu lieu à Genève et était, organisé par le Secrétariat de la Convention de

Stockholm et l'OMS. Il s'est tenu du 29 septembre au 1er octobre 2009 et réunissait 27 agences d'homologation de pesticides, une douzaine de partenaires parmi lesquels des ONG, l'industrie agrochimiques, des Organisations Gouvernementales (à l'instar de l'USAID) et des bailleurs de fonds. L'objectif de cette réunion était de donner aux agences d'homologation des pays en développement, des outils pour pouvoir introduire dans leur système d'homologation, les pesticides utilisés dans la lutte anti-vectorielle, surtout les vecteurs des maladies endémiques telles que la malaria.

En attendant que le Secrétariat permanent face la proposition d'une circulaire à envoyer aux Ministres en charge de l'agriculture, de la santé et du commerce des états membres de la CEMAC, nous publions dans cette édition les conclusions et les recommandations issues des travaux de cet atelier.

*Les cellules du CPAC...
de plus en plus opérationnelles au Congo, Tchad, Gabon, et en République Centrafricaine.*

Par ailleurs, la Commission de la CEMAC a organisé, dans le cadre du Programme d'appui à l'intégration régionale en Afrique centrale (PAIRAC), du 7 au 9 octobre 2009, à Brazzaville (Congo), l'atelier de validation de l'étude sur la mise en place d'un Système qualité en

Afrique centrale (SQAC). Cet atelier a abouti, non seulement à la réactualisation et validation des études menées par les consultants en 2005 et en 2009, mais aussi, à l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en place du Système qualité Cemac. Au cours de ces travaux, les participants ont été informés, par le Sp du Cpac, d'un projet de mise en place d'un Laboratoire inter-Etats d'analyse des pesticides (Lieap), pour en tenir compte dans le plan d'action élaboré.

Malgré ce déploiement du Sp à l'extérieur, l'activité du Secrétariat permanent du Cpac s'est poursuivie, ainsi que celle des cellules Cpac au sein des états membres, qui deviennent de plus en plus opérationnelles. La présente édition du Cip rend compte succinctement de toute cette activité, dans le cadre de sa politique d'information du public. En espérant que ce contenu va en droite ligne avec cet objectif, je vous donne rendez-vous à la prochaine édition

Systeme Qualité en Afrique Centrale (SQAC) L'Atelier de Brazzaville livre ses conclusions



Photo de famille des participants

Contexte et Justification

Les Etats Membre (EM) de la CEMAC et São Tomé et Príncipe (STP) sont tributaires de produits de base. La production agricole et animale, peu performante, est exposée aux attaques des prédateurs et des maladies, nécessitant l'utilisation de pesticides et de produits vétérinaires dont l'utilisation est mal appréhendée. De surcroît, **les législations en matière Sanitaire et Phytosanitaire, et Zoosanitaire (SPSZ) sont diverses, anciennes et incomplètes, et les moyens financiers pour en contrôler l'application font défaut.**

Dans le contexte de la mondialisation, la Région est préoccupée par son incapacité à se conformer aux exigences de ses partenaires commerciaux du Nord et par l'absence des infrastructures de référence permettant de garantir la qualité de ses produits. Très peu de pays ont la capacité de suivre les débats (OMC, FAO etc....) sur l'application des accords relatifs aux mesures *SPSZ* et

aux obstacles Techniques au Commerce (OTC) et d'adapter leur texte en conséquence. Il n'existe pas non plus au niveau communautaire des cadres institutionnels et de législation harmonisée concernant les normes SPSZ et les OTC.

Des initiatives nationales pour promouvoir une véritable politique de la qualité et du contrôle des aliments sont insuffisantes; le système contrôle des pesticides restant peu efficace faute de moyens, et les produits non homologués ou douteux circulant librement sur le marché. Le degré d'application des textes est incertain et les organismes de protection des consommateurs sont faibles. L'absence des structures chargées de la promotion de la qualité des produits agricoles et alimentaires et la diffusion des normes, et ainsi que d'organismes certificateurs accrédités se fait cruellement sentir, Au niveau des *infrastructures*, il n'existe Pas de laboratoire d'analyse de référence pour le contrôle SPSZ de produits, tant pour la consommation locale que pour l'im-



port-export. Les équipements existant dans certains pays ne permettant que des contrôles généraux qui n'intègrent pas les nouvelles technologies d'analyse. Les abattoirs sont pour leur part vétustes et les équipements obsolètes. Cette situation ne permet pas une exploitation satisfaisant des résultats obtenus qui en outre sont difficilement comparables du fait de protocoles différents ou non-conformes aux standards internationaux.

La libre circulation des denrées saines et sûres constitue un aspect essentiel des marchés Intérieurs de la CEMAC. Elle contribue de façon notable à la protection de la santé, des intérêts économiques et sociaux; bref au bien être des citoyens enfin, des garanties que les produits CEMAC répondant aux prescriptions SPSZ imposées par les marchés, les pays de la région se doivent de promouvoir *la qualité des produits agroalimentaires* et, notamment de mettre en place un système d'homologation des pesticides.

Dans cette perspective, la commission de la CEMAC (CoC a commandité une étude sur le renforcement des capacités nationales en 2005, en appui à la préparation des accords de partenariats économique(APE). Cette étude a abouti à un ensemble de propositions visant à :

i) mettre en place un « **Système Qualité CEMAC** » (accréditation/Certification/normalisation/promotion de la qualité et SPS) articulant le cadre institutionnel communautaire sur les structures pays chargées de la diffusion et de l'application des normes internationales SPSZ pour les produits agroalimentaires ; ii) identifier ces produits sur le base de bonnes pratiques internationales et européennes, **les réglementations communautaires « Qualité CEMAC » prioritaires** : « loi de base » alimentaire, Limite Maximale des Résidus de pesticides (LMR), procédure d'information sur les normes et standards techniques (Comité Régional de normalisation CRN), Autorité pour la sécurité Alimentaire (ASPAC), définition d'une politique régionale de la qualité alimentaire.

L'étude doit être présentée aux 8 pays concernés (6 EM et STP ; RDC invitée) lors d'un atelier de validation organisé en bonne et due-forme-ce qui n'a pu se faire jusqu'à présent aux fins d'adoption de ces conclusions et recommandations. Cet atelier constitue le point de départ de **la formulation d'un plan d'action** devant déboucher sur un programme d'ensemble définissant les axes et modalités opérationnelles du futur système Qualité pour la région.

Objectifs de l'Atelier

L'Objectif Global de l'atelier de Brazzaville était de promouvoir *une démarche qualité de la Région* pour les produits agroalimentaires articulée sur le *renforcement des capacités des structures nationales et de l'appareil productif*, en vue d'assurer la conformité aux normes



SPSZ/OTC et de développer les échanges des produits CEMPAC, tant sur le marché intérieur (compétitivité interne) que sur le marché international (compétitivité externe)

Il s'est agi également d'approfondir la réflexion avec les 8 pays autour du cadre conceptuel du dispositif, en vue de voir dans quelle mesure certains pans pourraient être appuyés par le PIR Afrique Centrale (PIR-AC) dans le cadre de la transition *du 9^{ème} FED (PAIRAC) vers le 10^{ème} (PIR-AC)* et de la mise en place d'un « système qualité pour l'Afrique centrale » (SQAC)

L'Objectif spécifique de l'atelier a consisté quant à lui à obtenir la validation de l'étude par les représentants des structures nationales concernées par la mise en place du futur dispositif Qualité, notamment **les projets de réglementation communautaire prioritaires** et les lignes de force **du plan d'action régional** devant définir le cheminement vers la mise en place d'un « système qualité CEMAC »

Résultats

Les projets de réglementation communautaire(5) ont été examinés, amendés et adoptés ;

un calendrier pour la préparation des textes à soumettre au conseil des ministres (cycles des actes) a été arrêté et un suivi est mis en place pour les mesures à prendre (CoC et points focaux dans les EM)

un plan d'action détaillé portant sur la définition et les modalités de mise en œuvre d'un système « Qualité CEMAC » a été adopté et annexé au compte-rendu de l'atelier ;

un chronogramme des actions relatives au plan d'action régional associant les acteurs concernés(CoC, EM) a été élaboré et la relation avec le PIR-10^{ème} FED est établie; *des recommandations* pour la mise en oeuvre du dispositif Qualité sous forme de forces et faiblesses, hypothèses et risques, ont été faites aux Etats Membres et à la CoC.

COMPTE - RENDU DU SQAC

Programme d'Appui à l'Intégration Régionale en Afrique Centrale (PAIRAC)

Du 7 au 9 octobre 2009, la Commission de la CEMAC a organisé à Brazzaville (Congo) l'atelier de validation de l'étude sur la mise en place d'un Système Qualité en Afrique Centrale (SQAC).

L'atelier visait à prendre acte des données collectées auprès des pays de la zone Afrique Centrale (six Etats Membres de la CEMAC, STP et RDC) en vue d'actualiser et de valider le contenu de l'étude de 2005 :

1. Participation

Ont pris part à cet atelier : les experts des Etats Membres de la CEMAC et de Sao Tomé e Principe (STP) représentant les Départements ministériels en charge de la Qualité (Agriculture, Industrie, Commerce, Santé), les responsables nationaux des laboratoires et des organismes de recherche, les Institutions Spécialisées Communautaires, la Commission Européenne, l'ONUDI, la FAO, la société civile (PROPAC), la Commission de la CEMAC et la CEEAC, ainsi que les trois consultants auteurs de l'étude.

La RDC invitée (Office Congolais de Contrôle, OCC), arrivée tardivement à l'atelier, n'a pas participé aux travaux en tant que tels, mais dans une communication en séance a souhaité être associée au suivi des travaux sur la mise en place du système qualité en Afrique Centrale SQAC.

Les travaux ont été introduits par Monsieur le Ministre en charge de l'Agriculture et de l'Elevage de la République du Congo et le Commissaire en charge du Département des Infrastructures et du Développement Durable (DIDD) de la Commission de la CEMAC.

2. Déroulement des travaux

Les travaux se sont déroulés en trois phases :
Présentation générale de l'étude par les consultants faisant le point sur les réglementations internationales et les dispositifs nationaux en matière de qualité. Les données recueillies ont été complétées en séance par les pays et incorporées à l'étude 2009 actualisée ;

Examen des cinq projets de règlement en deux groupes de travail. Ces projets concernent i) la mise en place d'une procédure d'information dans le domaine des normes et réglementations techniques ; ii) principes généraux et prescriptions générales de la législation alimentaire ; iii) l'hygiène des denrées alimentaires ; iv) l'Autorité pour la Sécurité sanitaire des Produits Alimentaires en Afrique Centrale (ASPAC) ; le Système d'Alerte Rapide de ges-

tion des crises et situations d'urgence en Afrique Centrale (SARAC). Cet examen a été suivi d'une restitution en plénière par les rapporteurs des deux groupes de travail ;

Présentation d'un plan d'action comprenant 5 axes d'intervention et un préalable, basé sur les conclusions de l'étude. A savoir : i) harmonisation de la réglementation de la CEMAC ; ii) sensibilisation des acteurs ; iii) mise en place de Points Focaux Qualité au niveau National (PFQN) et régional (PFQR) ; iv) renforcement des laboratoires et démarche d'accréditation ; v) renforcement des Services Nationaux d'Inspection de la Qualité (SNIQ) en matière de sécurité sanitaire, phytosanitaire et zoonitaire; vi) accompagnement des opérateurs économiques et démarche de certification.

3. Résultats

un état des lieux actualisé des systèmes nationaux Qualité a été dressé avec le concours des pays ;

les cinq projets de règlements relatifs à la Qualité ont été validés par les experts en vue d'être soumis par la Commission de la CEMAC aux instances de la Communauté ;

un plan d'action a été élaboré et validé pour la mise en place d'un Système Qualité en Afrique Centrale (SQAC).

les points focaux du SQAC au niveau régional (PFQR) et national (PFQN), et les laboratoires de références (14) ont été identifiés.

4. Divers

Par ailleurs, les participants ont été informés d'un projet de mise en place d'un laboratoire inter-Etats d'analyse des pesticides.

5. Conclusions et Récommandations

Les participants ont noté avec satisfaction le caractère innovant des textes juridiques réglementaires relatifs au SQAC.

Par ailleurs, les participants ont souhaité :
que le plan d'action SQAC soit décliné en programmes d'activités munis d'un calendrier et d'un mécanisme de suivi de manière à le rendre opérationnel ;
que le SQAC fasse l'objet d'une recherche de financement dans les meilleurs délais.

Les participants ont exprimé leur satisfaction quant à la qualité des débats, aux résultats obtenus et aux perspectives ainsi ouvertes.

Cellules CPAC dans les pays : Création et équipement en matériel informatique

Le Tchad, la RCA, le Congo, et le Gabon déjà en règle.

La mission que nous avons effectuée respectivement à Brazzaville au Congo, à Libreville au Gabon et à Ndjamena au Tchad, avait pour objectif : l'installation des équipements informatiques, la coordination de l'installation d'une connexion internet au sein des cellules CPAC et la formation des experts à la prise en main de certains aspects de ces outils de communication.

Ing. Serge Pascal Liale; Chargé des TIC au CPAC/Siège

A/ Brazzaville, Congo du 26 au 30 juillet 2009.



Une vue des équipements installés dans la cellule du CONGO avec un expert en communication

Nous avons été accueillis à l'aéroport par messieurs ITOUA et OBAMBI, monsieur GASSILA étant empêché. Les bureaux de la Cellule du CPAC au Congo ont été logés dans la même enseigne avec tous les projets du ministère de l'agriculture (hors de ce ministère). Après avoir visité les locaux, nous nous sommes rendu vers quelques fournisseurs d'accès internet pour essayer d'évaluer leurs offres de services internet. Après le tour, nous avons opté pour le choix du prestataire DRTV qui, deux jours après, a procédé à l'installation de la connexion internet après que nous ayons installé les équipements informatiques.

A la suite de toutes ces installations une formation sommaire a été donnée aux experts du CONGO, et le test de la connexion internet a commencé. Nous avons ainsi pu joindre le secrétariat permanent avec qui nous avons parlé en direct à l'aide du téléphone sur Internet (sans aucun frais) et la technologie de la téléconférence (webcam), de Brazzaville.

B/ Libreville, Gabon du 30 juillet au 1^{er} Aout 2009

Nous nous sommes retrouvés quelques jours après, à Libreville où nous avons été reçu à l'aéroport par monsieur Léonard MELAWOUNG qui nous a tenu compagnie durant tout notre séjour. Le jour suivant, nous avons été reçu par le Secrétaire Général du ministère de l'agriculture qui était très honoré de notre seconde visite comme il l'avait souhaité, la première mission n'ayant pas bien aboutie. Nous avons installé le matériel informatique dans le local de la Cellule CPAC du Gabon logé au sein du ministère de l'agriculture, malgré le manque de connexion Internet dans certaines localités de Libreville, causé par la grève de Gabo télécom, qui avait paralysé le service internet et téléphonique du pays. Rendu chez un autre prestataire (zain), la solution avec le modem USB qu'ils offraient était épuisée depuis trois mois. Toutefois, une formation initiale pour la prise en main du matériel a été donnée et la suite se fera au fur et à mesu-

re que le besoin se fera sentir.



Présentation des civilités au SG (costume sombre) ministère de l'agriculture Gabon

CPAC en marche

C/ Ndjamena, TCHAD du 26 Aout au 04 Septembre 2009.

Rencontre avec les autorités (DPVC et DGPAF)

C'est sous une pluie torrentielle au lendemain de notre arrivée au Tchad et ce, pendant trois jours successifs, que nous avons commencé les travaux en présence des trois membres experts du CPAC/TCHAD (MM TEMWA Aggée, NEKAOU et Mme Neloumta). Ainsi nous avons été reçus par le directeur de la protection végétale et de la conservation (DPVC) en la personne de monsieur GOUPAÏE à qui nous avons par la voix des experts, signalé notre présence et repréciser l'objectif de la mission. Quelques jours plus tard, la DPVC nous a conduits et introduits chez le Directeur Général de la Production Agricole et de la Formation (DGPAF) monsieur DJIBANGAR afin de lui parler personnellement de notre présence et notre mission sur Ndjamena.



Rencontre tripartite entre la DPVC, le DGPAF et la mission.

Rencontre avec les FAI

Nous avons commencé nos opérations en allant chez quelques Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) notamment : SOTEL qui nous a fait deux offres de connexion par ADSL et par RTC, ZAIN et TIGO qui offraient la connexion par modem USB mais étaient en rupture de stock depuis belle lurette. Enfin un dernier FAI qui offrait la connexion par Radio avec des équipements de marque Alvarion (comme celle que nous avons pris à Brazzaville) mais les coûts d'installation étaient encore trop onéreux. Nous avons tenue une réunion (Expert CPAC et nous) au cours de laquelle une étude comparative des pro formats (rapport qualité/prix) des différents FAI a été effectuée. La solution choisie a été l'ADSL de SOTEL.

L'installation et la formation des utilisateurs

Les vols pour le retour ayant été annulé une deuxième fois après celle du dimanche 30 Aout et mardi le 1er



Les experts du Tchad en séance de formation sur les TIC

Septembre, nous avons profité des jours supplémentaires sur place pour finaliser l'installation des équipements informatiques, superviser l'installation de la connexion internet par SOTEL (Société Tchadienne de Télécommunication), former les experts-utilisateurs de la cellule CPAC/Tchad sur la bonne exploitation : de l'imprimante multifonction (la numérisation, la photocopie, le changement des ancrs, etc.), l'exploitation de la communication en live via internet (ajout de contact, accepter un contact, se connecter, lancer la webcam, faire un appel téléphonique et ainsi communiquer avec d'autres correspondants sans frais supplémentaires). Pour effectuer les tests, nous avons communiqué avec quelques personnels du secrétariat Permanent en mode conférence audio-vidéo et tout ceci s'est passé avec succès et avec une bonne qualité sonore.

En somme, malgré les pluies interminables, l'arrivée tardive des équipements à Ndjamena, les différents reports de vols, nous avons effectué une mission qui s'est achevée avec succès. Les équipements informatiques ont été installés, une formation sommaire a été donnée aux experts/utilisateurs de ces équipements, ensuite, chaque cellule CPAC a perçu une dotation financière venant du secrétariat permanent pour la maintenance de ces équipements et le fonctionnement des cellules. Deux bureaux (au Tchad) ont ainsi bénéficié de la connexion à internet grâce aux efforts du CPAC. (La cellule CPAC, la DPVC et celle de son adjoint). Nos vives remerciements et encouragements vont à l'endroit du DPVC donc les bureaux ont fait l'objet à la dernière minute d'un cambriolage et tous les équipements informatiques emportés. Ce qui pose un problème de la sécurité du bâtiment où nous avons installé les nôtres.



Homologation des pesticides en Zone CEMAC Consertation CPAC-Cameroun



Timothée MVOM & Bénédicte NGOU

Sur invitation de Monsieur le Secrétaire Permanent du Comité Inter-états de Pesticides en Afrique Centrale (CPAC), une séance de travail s'est tenue dans la salle des réunions du Secrétariat Permanent du CPAC, le Mercredi 29 Juillet 2009 à 15 heures. Au cours de cette séance de travail, qui a vu la participation de M. le Secrétaire Permanent du CPAC, du Représentant de la CEMAC au Cameroun, d'un Expert de la Commission de la CEMAC (envoyé spécial du Président de la Commission de la CEMAC pour cette réunion), des Experts/Membres du CPAC Cameroun, de la Direction de la Réglementation et du Contrôle de la Qualité des Intrants et des Produits

Agricoles du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) du Cameroun, ainsi que du personnel d'appui du Secrétariat Permanent du CPAC et des médias nationaux.

L'ordre du jour portait sur l'élaboration des modalités pratiques de co-organisation d'une session commune d'Homologation par le CPAC et la MINADER, selon les dispositions de l'article 5.1 du Titre III de la Réglementation Commune sur l'homologation de Pesticides en Afrique Centrale, et de la recommandation des experts du Comité mixte CPAC-Croplife tenu à Douala en Avril 2009.

Deroulement de la seance de travail

Ordre du jour :

l'élaboration des modalités pratiques de co-organisation d'une session commune d'Homologation par le CPAC et le MINADER.

séance de travail

Exposé sur PowerPoint / Système d'Homologation Commune de Pesticides en Zone CEMAC, présenté par le SP CPAC

Aucune objection des participants sur l'ordre du jour de la



CPAC en marche

Au terme de l'exposé dont les points suivants ont été développé : Les bases de l'homologation commune des pesticides en zone CEMAC ; Pourquoi une complémentarité d'expertise entre le CPAC et l'homologation camerounaise ? ; Les dispositions prises pour une homologation commune au CPAC (base de donnée pour la gestion des homologations, circuit du dossier d'homologation commune au CPAC... ; et la Conclusion.

Aucun reproche tant sur le plan Technique, Scientifique, que sur le plan Stratégique n'a été observé.

Autres points ayant fait l'objet de discussions :

- **Rappel par le SP/CPAC de l'application des dispositions de la Réglementation Commune sur l'homologation de pesticides en Afrique Centrale, conformément aux articles 25 et 26 du Titre XIII (voir note d'information y relative élaborée par le SP CPAC)**

- **Aperçu des opérations du processus d'homologation de pesticides, présenté par le SP CPAC et qui n'a suscité aucun commentaire ;**

- Le Représentant de la Commission de la CEMAC, venant de Bangui pour participer à cette réunion, trouve que les choses devraient marcher, si on s'en tenait à l'exposé du SP/CPAC ;
- Pour le Représentant du MINADER, le Cameroun n'est pas contre l'initiative CPAC, qu'il considère comme une entité faitière, qui ne donne que les grandes lignes à être adaptées aux situations particulières des états ;
- Concernant l'homologation commune de pesticides, le Représentant du MINADER, trouve que les autres pays n'ayant pas de textes sur l'homologation, le CPAC devrait plutôt aider ces pays à élaborer ces textes avant de les harmoniser ;
- Un membre du CPAC du Cameroun rétorque à cette préoccupation du Représentant du MINADER, en disant que ce travail est en cours et même déjà très avancé ;
- Le Secrétaire Permanent du CPAC appui cette affirmation en donnant des précisions suivantes : un programme pour l'avènement des homologations communes a été adopté

par tous les experts de la zone CEMAC. Ce programme prévoit l'élaboration des textes harmonisés sur la création des comités nationaux de gestion de pesticides au sein des états. Au stade actuel, 4/6 états s'y sont conformés. Il ne reste que la Guinée Equatoriale, qui a un petit retard, à cause du problème de langue et le Cameroun, qui prétend que son texte est déjà semblable à celui demandé par le CPAC, sans toutefois le présenter au CPAC formellement ;

- Par ailleurs, le SP du CPAC précise que ce processus d'harmonisation avait été évalué au cours de la réunion CropLife-CPAC à Douala, aboutissant ainsi à l'élaboration d'un calendrier d'actions pour le transfert des homologations nationales au CPAC. Cette concertation a pour objectif, la mise en œuvre de ce calendrier ;
- Le Représentant du MINADER, trouve que cette démarche n'était pas appropriée et qu'il fallait commencer par des démarches informelles auprès des autorités techniques du MINADER ;
- Le SP du CPAC affirme que ces démarches informelles s'étant révélés infructueuses après plusieurs tentatives, il s'est rendu compte que celles-ci ne laissaient aucune preuve, alors, il fallait passer à une autre étape, qui est cette concertation, au cours de laquelle le CPAC a déroulé son dispositif moderne d'organisation des sessions d'homologation commune. Car dans l'informel on lui reprochait son incapacité technique à organiser les sessions d'homologation commune ;
- Le SP du CPAC demande au Représentant du MINADER, le niveau d'avancement de leur processus d'homologation, afin que le CPAC y intègre, selon la recommandation de la réunion CropLife - CPAC, au cours de laquelle le MINADER était représenté par une forte délégation ;
- Représentant du MINADER déclare qu'il n'a pas reçu l'autorisation de sa hiérarchie de nous donner cette information et qu'il fallait que le SP du CPAC fasse une démarche informelle auprès de leur service pour voir si on pourrait lui donner cette information ;
- Le SP rétorque que, à partir du moment où les démarches informelles ne laissent aucune trace, il souhaiterait que le MINADER propose la date d'une autre concertation au cours de laquelle les modalités pratiques d'intégration du CPAC au processus d'homologation de pesticides du MINADER, seront définies.

Conclusion

Devant le refus du SP du CPAC pour des raisons évoquées plus haut, de la solution du problème par des contacts informels proposé par le Représentant du MINADER, et le refus du Représentant du MINADER, de la solution des contacts formels proposée par le SP du CPAC, la rencontre entre Experts CPAC et les Responsables du MINADER Cameroun, s'est achevée

sans conclusion globale. Donc, les deux parties n'ont pas pu s'entendre sur l'élaboration des modalités pratiques de co-organisation d'une session commune d'Homologation des Pesticides en Afrique Centrale. Quelques interviews par les médias de la CRTV radio et Télé ont suivi cet événement avec des éclaircissements sur l'intérêt et avantages de l'intégration sous régionale par Monsieur le Secrétaire Permanent du CPAC.

Pesticides de Santé publique

L'Atelier International de Genève initié par l'OMS et la Convention de Stockholm recommandent leur homologation

B. Bouato / Ing. S. Liale / H. Ndih (stagiaire IRIC)

I - Le Cpac présent aux travaux de Genève (Suisse)



Photo de famille des participants

En mai 2009 à Londres, s'est tenue une conférence des pays signataires de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. Au cours de cette conférence, les participants avaient résolu de former une alliance mondiale pour promouvoir le développement et le déploiement des produits et stratégies alternatifs au DDT en matière de contrôle des vecteurs de maladies liées à l'usage des pesticides. Il s'agissait en effet de mettre sur le marché une alternative de contrôle ou encore de nouveaux produits chimiques et résoudre les problèmes liés à la recherche et à la commercialisation de ces produits dont la finalité viserait à réduire la résistance des agents vecteurs.

Le Cpac étant sur une mouvance de partenariats accrus et de recherche absolue des moyens de contrôle adéquats pour réduire au maximum les risques de maladies liées à l'usage des pesticides en Afrique Centrale, son Sp M. Benoît Bouato s'est rendu à Genève sur invitation du Secrétariat de la Convention de Stockholm pour prendre part aux travaux sur l'examen des obstacles et éventuellement des solutions à l'introduction de nouvelles alternatives (pesticides) sur le marché des pays en développement. L'atelier de Genève s'est tenu du 29 septembre au 1 octobre 2009.

Au menu des discussions,

- Un aperçu global des mécanismes de contrôle des pesticides sur la base du Système OMS d'évaluation des pesticides (WHOPES).
- La comparaison des systèmes de contrôle entre les pays développés et ceux en développement afin de relever des disparités dans le processus d'enregistrement de nouveaux pesticides notamment.
- Les perspectives de contrôle des pesticides et des maladies y afférentes tant par le passé, le présent que dans le futur.
- La question de financement en vue de développer des pesticides respectueux des normes de santé publique.

Au cours de cet atelier de Genève qui aura drainé vingt-sept (27) agences d'homologation des pesticides, une douzaine de partenaires parmi lesquels des ONG, des Organisations Gouvernementales (à l'instar du USAID) et des bailleurs de fonds ; le Sp du Cpac a présenté la situation d'homologation des pesticides dans la zone avec comme innovation, l'introduction prochaine d'un système harmonisé de contrôle et d'information en zone Cemac. Ce système a pour avantage des rendements meilleurs en plus d'une grande attention accordée à la santé humaine et environnementale.

Il est évident que le Cpac, enrichi de ces nouveaux échanges internationaux sera mieux outillé pour asseoir une politique sous régionale coordonnée et efficace en matière de contrôle des pesticides afin d'éliminer aux maximum les polluants organiques qui pourraient en résulter. Ce pour le bien-être des populations.



Une vue des participants à l'atelier

II - Conclusions et recommandations

1. Conclusions

- L'atelier a connu la participation des pays représentant les cinq régions du globe qui sont endémiques aux maladies transmises par des vecteurs. De plus, il y avait la forte participation d'autres acteurs clés comme les pays développés à travers leurs industries, les organisations non gouvernementales, les organisations Intergouvernementales, les chercheurs, les organisations philanthropiques et les fondations exerçant dans l'environnement.
- Il était clair que cet atelier, faisant suite au premier atelier tenu à Londres sur les pesticides de santé publique en mai de 2009, a impulsé une dynamique de progrès à l'initiative ; laquelle vise à introduire de nouvelles activités pour augmenter l'efficacité et les prévisions dans l'homologation de nouveaux pesticides et la lutte antivectorielle.
- Les Pays en développement ont des niveaux différents de capacité et tout effort de concentration du processus d'homologation de nouveaux pesticides de santé publique doit tenir compte des pays les moins avancés en vue de leur apporter un soutien dans leur participation aux exercices d'évaluation.
- Un effort international doit immédiatement suivre l'atelier pour s'assurer que le cap est maintenu. Il a été convenu que l'étape suivante devrait être celle de la consolidation des informations reçues de tous les acteurs, pour préparer un projet pilote devant permettre aux gouvernements de quelques pays endémiques de participer à la gestion commune du processus d'homologation de nouveaux pesticides et de la lutte antivectorielle.
- L'implémentation d'un cas d'essai pour l'évaluation de cette gestion commune d'homologation fournira un exercice d'apprentissage aux agences d'homologation des pesticides ; surtout dans les pays moins développés. Un tel exercice favorise la coopération tant parmi les agences pertinentes des pays que parmi les autorités compétentes en la matière. La gestion commune du processus d'homologation va accélérer le processus d'enregistrement des nouveaux produits et encourager, améliorer et stimuler l'industrie à mettre davantage des produits sur le marché.
- Il a été conclu que les structures existantes et les efforts tant régionaux que mondiaux devraient constituer le point de départ de toute nouvelle activité visant à appuyer la gestion commune d'homologation de pesticides de santé publique. À ce propos, le Secrétariat de la Convention de Stockholm et de l'Organisation Mondiale de la Santé devraient faciliter la préparation et l'implémentation des activités de suivi.
- Les efforts fournis jusqu'ici pour arriver à cet atelier ne devraient pas s'arrêter en si bon chemin. Donc, la convenance devrait être exercée dans la prise des

initiatives de suivi dans le souci de maintenir le cap.

2. Recommandations

1. Que des essais soient faits pour évaluer les nouveaux pesticides dans l'intention d'améliorer l'efficacité du processus d'homologation des produits sélectionnés.
2. Ces essais doivent être sur une base régionale avec une forte considération pour la langue et pour le soutien des efforts fournis dans la réduction de la transmission des maladies vectorielles, telle la malaria.
3. Les essais doivent être structurés sur une base régionale avec considération pour la langue et la participation des pays moins développés.
4. Tous les participants à l'atelier doivent faire des efforts pour fournir des informations détaillées et actualisées, destinées, comme exigé, à la communication ; et promouvoir à tout prix des initiatives proposées par les contreparties locales ou les pays voisins.
5. Pour améliorer la communication entre les acteurs pertinents, les participants à l'atelier, sous la coordination de l'Organisation Mondiale de la Santé et du Secrétariat de la Convention de Stockholm, s'échangeront des contacts et devront promouvoir l'initiative des cas d'essai avec d'autres agences dans le but de bénéficier d'un soutien en faveur des activités futures.
6. Tous les participants promettent d'user de tous les mécanismes possibles mis à leur disposition pour alerter la hiérarchie politique dans une optique d'approbation et d'endossement de toute initiative de travail partagé.
7. Les bailleurs de fonds doivent être informés de l'importance et des avantages de l'exercice proposé dans le but de susciter des financements pour son exécution.
8. L'Organisation Mondiale de la Santé et le Secrétariat de la Convention de Stockholm se doivent de faciliter l'exercice proposé et de travailler en étroite collaboration avec d'autres acteurs clés dans la mise en place d'une équipe de gestion pour diligenter les essais.
9. Il y a beaucoup d'initiatives en cours qui soutiennent les pays en développement dans le renforcement de leurs capacités ; question d'évaluer les homologations d'une manière purement scientifique. Ces initiatives sont à encourager et tous les acteurs ou partenaires devraient s'efforcer à continuer ce soutien.
10. La Conférence invite les autorités et industries compétentes en matière d'homologation à participer au renforcement des capacités et au développement des ressources humaines des pays en développement dans le processus d'enregistrement et de contrôle des pesticides de santé publique.
11. Les participants des pays en développement, reconnaissant leurs besoins en renforcement de capacité, recommandent que les commis des autorités compétentes continuent à leur fournir le soutien technique nécessaire dans la phase de préparation en attendant l'implémentation des essais.

7^e Congrès de Toxicologie dans les Pays en Développement, Sun City; Afrique du Sud : Une participation active du CPAC



Une vue des participants

Ing. Serge LIALE / Hugues NDIH (*stagiaire IRIC*)

Sur invitation de la Société Sud africaine de toxicologie (Toxsa), le Secrétaire permanent (Sp) du Comité inter-états de pesticides d'Afrique centrale (Cpac) a participé aux travaux du 7^e Congrès de toxicologie dans les pays en développement (7Ctdc), qui s'est tenu du 6 au 10 septembre 2009 à Sun City, Afrique du Sud. Cette rencontre, qui a connu la participation d'au moins 150 scientifiques venant de toutes les parties du monde, avait pour objectif de faire l'état de la recherche en toxicologie et de réfléchir sur l'utilisation de cette science pour diminuer les effets néfastes des produits chimiques et des pesticides, sur l'environnement et la santé humaine.

Au cours de ce Congrès, les aspects suivants ont été examinés:

- L'Etude de l'Evaluation et de la Communication du Risque, par Sanmi Areola, Abdel Kadry et Bernard Gadagbui
- La Gestion des Accidents chimiques et des cas d'Urgences comme questions de Santé Publique, par Kersten Gutschmidt, Gary Coleman, David Russell et Joanna Tempowski
- Les Questions d'Ethique en matière d'Essais cliniques et

pré-cliniques dans les pays en développement, une présentation de Aceme Nyika

- La Surveillance Biologique, par Jyrki Liesivuori, Claude Viau, Claudio Colosio et Ina Naik
- Une Approche Pratique de Surveillance de l'Exposition et des Effets des Pesticides sur les Cours d'Eau, une présentation de Silke Bollmohr

Pendant le congrès, le Sp du Cpac a présenté un exposé sur l'état des lieux de la gestion de pesticides en Afrique centrale (zone Cemac). Il s'agissait surtout pour le SP de brosser un aperçu général du CPAC : sa feuille de route, les activités jusque là menées par elle, des perspectives à venir et les attentes du CPAC vis-à-vis des forums de ce genre et des éventuels bailleurs de fonds.

De manière pratique, le Sp s'est appesanti sur le processus d'homologation de pesticides en Afrique Centrale, mis en place par le Cpac, l'ambition qu'a la structure sous-régionale de se doter d'un laboratoire d'analyse, afin de mieux contrôler la commercialisation et la circulation des pesticides pour l'assainissement de la production agricole et la préservation de l'environ-

Pesticide Actu

nement. Dans cette optique, le Sp est allé plus loin en proposant la mise sur pied dans la sous région Cemac des centres antipoison pour la prise en charge des personnes intoxiquées par les produits chimiques.

Cet exposé a retenu l'attention du public par le fait que cette partie d'Afrique, qui représente, selon le Sp, plus de 48% des ressources naturelles du continent à préserver, était très faiblement représentée à cette importante conférence, pourtant consacrée essentiellement à la préservation de ces ressources

naturelles.

Au cours de ces échanges fructueux qui ont suivi cet exposé, le Sp a également, et ce par son dynamisme personnel, réussi à tisser des contacts très importants dans la construction d'une toile solide de partenariats internationaux. C'est dans ce cadre qu'il a rencontré les responsables de quelques bailleurs de fonds exerçant dans les pesticides et les effets liés à une mauvaise utilisation :

Personne rencontrée	Objet de la rencontre	Résultats	Actions de suivi
Sanmi Areola, Toxicologue, Metro Public Health Dept, Nashville, USA	Coopération entre les deux institutions dans la prévention et la gestion des risques	Développer une politique environnementale plus efficace	Initier une correspondance pour une prise de contact
Kalimi Mworira, Directeur, Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques ; Hollande	Coopération entre les deux institutions dans la mise en place d'une plateforme de coopération pour la non prolifération des armes chimiques en zone CEMAC	Position avant-gardiste en matière de respects des normes internationales ayant trait à l'armement chimique.	Initier une correspondance pour une prise de contact
Pr. Alexander Bürkle, Président Chaire de Toxicologie Moléculaire, Université de Konstanz ; Allemagne.	Coopération entre les deux institutions dans la mise en place du laboratoire d'analyse et de recherche toxicologique	Assistance technique dans le démarrage effectif du laboratoire	Initier une correspondance pour une prise de contact
Abdel-Razak Kadry, Directeur Programme Risques, Agence Américaine de Protection Environnementale ; Washington DC, EUA.	Coopération entre les deux institutions dans la gestion des risques environnementaux.	Une politique environnementale plus efficace	Initier une correspondance pour une prise de contact
Dr.Elaine M. Faustman, Toxicologue, Université de Washington ; EUA	Coopération entre les deux institutions dans la gestion des effets des pesticides sur l'environnement sur la santé humaine.	Une politique environnementale plus efficace.	Initier une correspondance pour une prise de contact
Dr. Kai Savolainen, Toxicologue, Institut Finlandais de la Santé Occupationnelle ; Finlande.	Coopération entre les deux institutions dans le domaine du contrôle de la qualité des pesticides	Des pesticides de très bonne qualité	Initier une correspondance pour une prise de contact
Herman B. W. M. Koëter, Director 'Orange House Partnership,' Belgique.	Coopération entre les deux institutions dans la gestion des risques	Un contrôle plus accru sur la circulation et l'usage des pesticides	Initier une correspondance pour une prise de contact

Avec toutes ses personnalités, il a été question de bâtir des partenariats solides et durables afin de mener à bien les missions du Cpac en zone Cemac. La renommée et le rayonnement de certaines de ces structures sur l'échiquier international porte à croire que le Cpac a tout à gagner de ces partenariats.

La zone Cemac étant constituée essentiellement des pays en développement, il est important de se doter des outils tels le laboratoire d'analyse, des centres antipoison pour juguler au mieux les risques liés à la mauvaise utilisation des pesticides. C'est en cela que les contacts tels ceux initiés par le Sp du Cpac lors de son séjour Sud-africain sont porteurs pour la sous région.

Pesticides contrefaits : moins chers ?

Temwa Agge , Expert / membre CPAC; Tchad

Les produits contrefaits sont des produits falsifiés. Ils peuvent, et le font assez souvent, porter la marque du produit original, mais ont des ingrédients différents. Leurs prix sont toujours bas ; ce qui facilite leur écoulement sur les marchés. Surtout, la réalisation des gains remarquables sur le prix d'achat. Le débat qui se pose à nous ici est celui du coût de ces produits contrefaits : coût en terme de risques encourus.

Les produits contrefaits ont souvent une concentration en matière active à taux plus ou moins élevé que le produit original. A chaque concentration correspond un risque d'usage.

Concentration moins élevée

Lorsque la concentration en matière active des produits contrefaits est faible, leur usage crée des problèmes. On peut citer :

- L'inefficacité du pesticide sur l'ennemi, la dose létale n'ayant pas été atteinte. Conséquence, on fera de nouveaux achats; et donc de nouvelles dépenses (parfois plus que le coût du produit original) sans pour autant être sûr de résoudre le problème.
- Des quantités perdues dans la nature empoisonne l'environnement et éliminent sans qu'on le veuille les mécanismes naturels de protection de la plante. Cette destruction crée alors des conditions propices pour l'épanouissement de l'ennemi.
- L'application répétée de ces produits entraîne une résistance des plantes aux produits de la même famille. Ce qui n'est pas différent du surdosage des mêmes produits contrefaits.

Concentration élevée ou plus élevée

Contrairement aux produits à concentration moins élevée, ceux à forte concentration recommandent une minu-

tie dans le dosage à l'unité de surface. Trop souvent les utilisateurs de ces produits appliquent les mêmes doses que le produit original avec pour conséquence, le surdosage et la destruction des organismes non cibles. Ainsi, l'écosystème est bouleversé.

Appliqué sur des grandes superficies, le produit contrefait a des effets sur l'environnement : le bouleversement de l'agro-écosystème avec pour corollaire l'apparition de nouveaux ennemis qui, font appel à la mise au point de nouveaux pesticides. Mais alors à quel coût !

La concentration égale à celle du produit original

Il peut avoir égalité de concentration ; mais dans ce cas, nous nous posons plusieurs questions : cela n'est-il pas de la contrebande ? Qui en est l'auteur et pour quelles raisons ? quel est donc l'impacte socio économique ? A qui peut profiter ce genre d'opération ? etc.

La contrefaçon, quelle que soit la forme qu'elle revêt, constitue une atteinte grave portée aux entreprises productrices des pesticides. Les conséquences de la contrefaçon sont lourdes. Retenons quelques conséquences pour les entreprises, les Etats et les consommateurs.

Pour les entreprises

La contrefaçon entraîne des pertes de parts de marché pour les entreprises qui en sont victimes. Elle affecte également l'image de marque des produits authentiques. Les entreprises se voient, ainsi, spoliées du bénéfice de leurs efforts d'investissement, de recherche, de création de publicité et de développement commercial. Elle entraîne une perte d'emplois. Sur le plan social, la contrefaçon s'accompagne de tous les effets secondaires négatifs du travail clandestin. Enfin, la lutte contre la contrefaçon engendre des frais importants.

Pour les Etats

La contrefaçon a un coût social important. Elle constitue, en outre, une source d'évasion fiscale.

Pour les consommateurs

Les produits de contrefaçon sont une tromperie sur la qualité. Ces produits sont, de plus, dans de nombreux cas, dangereux pour les consommateurs (matière active mal dosée ou inexistante).

En définitive, le prix des produits contrefaits devrait être fonction de ses effets dévastateurs et non fonction du marché. Le CPAC, par l'homologation et le contrôle des pesticides contribuerait à beaucoup freiner la circulation des produits contrefaits et partant réduire leurs effets sur l'agriculture et l'environnement.



Une étale de pesticides homologués

NJOMBE

Mission de suivi et évaluation des activités du projet intitulé "lutte contre la pollution de l'environnement, des eaux et des sols, liée à l'utilisation massive de pesticides et Polluants Organiques Persistants (POP) dans les zones agro-industrielles du littoral camerounais : cas de Njombé" par les experts du GEF Small Grants Programme du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUE/PNUD) à Njombé le 18 juin 2009

Une bananeraie à Njombe



Tetang Tchinda Josué, Représentant de FADENAH dans le Moundou

Depuis le début de l'année 2009, Le front Africain pour la défense de la nature et de l'homme (FADENAH) travaille en étroite collaboration avec les populations de Njombé et ses localités environnantes dans le cadre d'un projet intitulé " Lutte contre la pollution de l'environnement, des eaux et des sols, liée à l'utilisation massive des pesticides et Pops (Produits Organiques Persistants) dans les zones agro-industrielles du littoral camerounais ". La première phase de ce projet avait pris fin en mai 2009. Avant que FADENAH n'engage la deuxième phase, le comité de pilotage du GEF Small Grants du PNUE/PNUD a tenu à faire une descente sur le terrain pour évaluer le degré d'avancement des activités en cours. La date de la visite avait été fixée au 18 juin 2009.

Préparation de la visite

Quelques jours avant la visite, une équipe s'est déployée

sur le terrain pour mobiliser les populations concernées. les heures de rendez-vous avec les experts du Comité de Pilotage du GEF Small Grants Programme du PNUE/PNUD fixés de commun accord avec les populations des localités présélectionnées pour la visite : village BONANDAM, village MBOME, Village BOUBA I, village DJOUNGO. Les membres de la Fédération des Planteurs et Agriculteurs de Njombé (FAPN) formaient un groupe à visiter à part. L'heure de début de la descente sur le terrain a été fixée à 16 heures, juste après la fermeture des bureaux.

Descente sur le terrain le 18 juillet en soirée

Les experts ou experts du Comité de Pilotage du GEF Small Grants Programme du PNUE/PNUD ont été accueillis dès leur arrivée à Njombé par l'équipe locale. Après un petit briefing sur le programme, les experts et l'équipe locale se sont immédiatement déportés sur le



Un paysan buvant de l'eau souillée

terrain dès 16 heures. Sur les cinq localités prévues pour la visite, trois ont été jugées prioritaires : Bouba I, Bonadam, et Mbome. Les autres ne devaient être visitées que si le temps le permettait.

Pendant toute la durée de la descente sur le terrain, les experts du Comité de Pilotage du GEF Small Grants Programme du PNUE/PNUD ont utilisé comme moyen de transport leur véhicule personnel. Quelques membres de l'équipe locale les précédaient sur des Moto taxis loués pour la circonstance.

Visite au village BOUBA I

Arrivé au village Bouba I, l'équipe a été accueillie par les experts du comité local d'organisation, en compagnie du chef. En attendant le regroupement de tous les invités, les experts du Comité de Pilotage du GEF Small Grants Programme du PNUE/PNUD sont d'abord allés visiter la source d'eau où a été effectué le prélèvement pour les analyses de laboratoire, question de s'assurer que les données sur le terrain sont conformes à celles indiquées dans le rapport.

Après la visite de la source d'eau, les populations ont été rassemblées dans la salle de réunion du village. Les experts du Comité de Pilotage du GEF Small Grants Programme du PNUE/PNUD leur ont posé quelques questions de routine pour s'assurer que ces populations avaient réellement travaillé avec FADENAH, chose confirmée par ceux qui ont levé la main pour répondre.

Cependant certains parmi la foule souhaitaient qu'on leur communique d'abord les résultats de l'enquête épidémiologique avant de poursuivre avec le débat. En réponse le chef de la délégation du Comité de Pilotage du GEF Small Grant du PNUE/PNUD leur a fait savoir qu'on ne pouvait pas valider les résultats présentés par FADENAH sans d'abord s'assurer que les prélèvements avaient été effectivement prélevés aux lieux indiqués dans le rapport. Et comme les populations confirmaient avoir travaillé

avec FADENAH, le chef de la délégation les a rassurés en disant que toutes les conditions étaient désormais réunies pour que les résultats leur soient communiqués la prochaine fois. Pour terminer il a exhorté les populations à collaborer avec FADENAH en lui communiquant des informations fiables pour que l'ONG puisse mieux s'organiser pour les aider, et aussi pour que le PNUE/PNUD sache quel soutien apporter à l'ONG pour continuer ses activités sur le terrain. Après BOUBA I, la délégation s'est déportée au village BONADAM.

Visite au village Bonadam

Lorsque le convoi arrive à Bonadam, nous découvrons le décor déjà planté. Des chaises sont alignées sous le manguier qui joue le rôle d'arbre à palabre. Le chef du village est déjà en place. Quoique les paysans ne soient pas encore tous rentrés du champ, environ 30 personnes sont présentes pour écouter les experts du CP du GEF Small Grant du PNUE/PNUD. Le scénario est le même qu'à BOUBA. Les experts du CP du GEF Small Grant du PNUE/PNUD ont tenu à découvrir la source d'eau où les échantillons ont été prélevés pour les analyses de laboratoire. Dès leur retour ils prennent place sur les sièges réservés à leur intention et le chef de la délégation du CP du GEF Small Grant du PNUE/PNUD demande aux populations de dire quel genre de travail ils ont effectué avec FADENAH. Quelques uns ont levé la main pour répondre à la délégation du PNUE/PNUD, expliquant ce qui s'était passé, parlant de l'enquête épidémiologique et des prélèvements. Le planteur qui avait fourni les échantillons de produits agricoles a tenu à préciser que c'est dans son champ que les échantillons de terre, de papaye et de plantain avaient été prélevés. Le chef de la délégation du CP du GEF Small Grant du PNUE/PNUD conclut la visite en leur faisant les mêmes exhortations faites aux populations de Bouba I. Après Bonadam la délégation s'est dirigée vers le village Mbome Guadang.



Enquête des populations par un expert du FADENAH

Visite au village Mbome Guadang

Lorsque nous arrivons à Mbome, nous trouvons une foule très enthousiaste rassemblée dans la cours du chef. Après les formalités d'usage, le chef nous rejoint accompagné de quelques notables. Guidé par Monsieur FOTIO Daniel (expert en écotoxicologie, Consultant au FADENAH), les experts de la délégation du CP du GEF Small Grant du PNUE/PNUD se dirigent vers le site où les échantillons de plantes avaient été prélevés pour les analyses de laboratoire, question de s'assurer que les données GPS et celles présentées dans le rapport sont exactes.

A Mbome Gwadang, les experts de la délégation sont accueillis avec enthousiasme. Après avoir remercié les experts du CP du GEF Small Grant du PNUE/PNUD et les représentants de FADENAH pour leur présence dans son territoire de commandement, le chef donne ensuite la parole au chef de la délégation du CP du GEF Small Grant du PNUE/PNUD. Ce dernier pose les mêmes questions qu'il a posées lors des deux précédentes visites. Malgré quelques hésitations les populations finissent par se libérer et ceux qui avaient participé aux prélèvements prennent la parole pour expliquer ce qui s'était passé. Après avoir suivi les réponses données par les populations, les experts du CP du GEF Small Grant du PNUE/PNUD les ont encouragés à continuer à collaborer avec FADENAH en fournissant à ses représentants les informations demandées pour faciliter l'exécution de la prochaine phase du projet.

Avant que nous ne quittions le village Mbome, les populations nous ont rapporté que certains changements se sont produits dans le village depuis le début du projet. En effet, la PHP (Plantations du Haut-Penja), la principale société bananière de la place, a détruit les bananiers autour des maisons à Mbome sur une distance d'environ 20 mètres, libérant ainsi presque 4 hectares de terrain à la satisfaction des populations riveraines. En plus cette même société a installé un point d'eau potable à l'entrée du village. Selon les témoignages, la PHP aurait décidé de renforcer les mesures de protection des populations locales. Après vérification nous avons effectivement con-

staté que ce que les populations disaient était vrai. Toutes ces mesures prises par la PHP pour limiter l'impact des pesticides sur les populations de Mbome et d'ailleurs feront l'objet d'un prochain qui sera écrit après descente sur le terrain.

Descente à Nkoling (Njombé) pour rencontrer les représentants de la Fédération des Agriculteurs et planteurs de Njombé (FAPN)

Cette dernière visite s'est faite au forceps, à la tombée de la nuit. Malgré leur fatigue nous avons prié les experts du Comité de Pilotage du GEF Small Grants Programme du PNUE/PNUD de consentir à rencontrer les experts du FAN pour que ces derniers ne soient pas déçus puisqu'on leur avait déjà promis que les experts du PNUE/PNUD allaient leur rendre visite.

Lorsque ces derniers ont vu les experts du Comité de Pilotage du GEF Small Grants Programme du PNUE/PNUD, ils ont poussé un ouf de soulagement. Tout en souhaitant savoir comment faire pour obtenir une aide financière du PNUE/PNUD, les experts du FAN ont expliqué comment les experts de FADENAH étaient venus les rencontrer pour réaliser une enquête. Le chef de la délégation du PNUE/PNUD les a encouragés à collaborer avec FADENAH pour la suite du projet qui visera à les sensibiliser et les former à un meilleur usage des produits agrochimiques.

Conclusion

La mission de suivi et évaluation a été dans l'ensemble un succès. Les experts du Comité de Pilotage du GEF Small Grants Programme du PNUE/PNUD ont bien eu l'écho du travail déjà réalisé sur le terrain par l'ONG. La suite du projet prévoit, outre les campagnes de sensibilisation et de formation, la mise en place d'un programme de gestion environnementale et sociale (PGES) et la constitution d'un comité local de suivi (CLS) de ce plan. Le public sera informé en temps opportun de l'évolution de ces activités.



Séance de prélèvement d'eau pour analyse en laboratoire

**Retrouvez le CPAC
sur internet en français
et en anglais**

WWW.cpac-cemac.Org



Etude : Pesticides et Parkinson : lien confirmé chez les agriculteurs



Epannage de pesticides

L'exposition aux pesticides double quasiment le risque de la maladie de Parkinson parmi les agriculteurs. C'est ce que vient de prouver une équipe de chercheurs de l'unité Inserm "Neuroépidémiologie" et de l'Université Pierre et Marie Curie. De plus, ce risque augmente avec le nombre d'années d'exposition et, chez les hommes, il est principalement lié à l'usage d'insecticides, notamment de type organochloré. Cette famille, qui regroupe le lindane et le DDT, a été largement utilisée en France entre les années 1950 et 1990 ; elle persiste dans l'environnement de nombreuses années après l'utilisation. Ces résultats sont publiés en ligne dans *Annals of Neurology*

La maladie de Parkinson est la deuxième affection neuro-dégénérative la plus fréquente, après celle d'Alzheimer, rappelle le communiqué de l'Inserm. On admet que, dans la plupart des cas, son origine est liée à une combinaison de facteurs de risques génétiques et environnementaux. Parmi ces derniers, des travaux ont déjà montré une association entre son apparition et une exposition professionnelle aux pesticides. Mais, jusqu'à présent, aucune famille de pesticides n'avait pu être spécifiquement mise en cause et le rôle du niveau d'exposition n'avait pas été analysé.

Les chercheurs ont donc étudié 224 patients atteints de Parkinson et les ont comparés à 557 non malades, de même âge, sexe et habitant dans le même département. Les résultats montrent clairement que les patients atteints de Parkinson ont utilisé plus souvent certains insecticides et durant un plus grand nombre d'années que les témoins. Les auteurs soulignent l'importance de l'éducation des utilisateurs professionnels de pesticides à un meilleur usage et la mise en place de mesures de protection des travailleurs agricoles. Enfin, au-delà du rôle de l'exposition aux pesticides à des niveaux élevés en milieu professionnel, ces résultats soulèvent la question des conséquences d'une exposition de la population à de plus faibles doses.

Source : <http://www.lepoint.fr/actualites-sciences-sante>

Un seul gramme de pesticide suffit à polluer 10 millions de litres d'eau

En France, 50% de la population dispose d'un jardin et 33% de balcons ou terrasses fleurissables. Ce pourcentage élevé ne doit pas faire oublier que les 5% de territoire français consacrés à cette pratique très en vogue concentrent un taux record d'utilisation de fongicides, herbicides et insecticides.

La France est en effet le troisième consommateur mondial de pesticides et son premier utilisateur en Europe.

Une place d'autant plus inquiétante que l'accumulation de ces molécules toxiques dans le sol ne fait l'objet d'aucun suivi particulier par les autorités compétentes. Jardiner bio est donc plus que jamais une obligation au regard de la détérioration de la qualité des sols, de l'eau et de l'air. ..

- fruits et légumes riches en nitrates et en résidus de pesticides,
- pollution des nappes phréatiques et appauvrissement,
- voire disparition progressive des auxiliaires du jardin telle l'abeille, indispensable pollinisateur,

la liste des dommages peu à peu s'allonge et s'aggrave. La prise de conscience est progressive, mais trop marginale encore. La majorité des jardiniers en France utilisent des pesticides sans en connaître ni en mesurer les conséquences sur la santé.

Que ce soit au jardin ou sur un bout de terrasse ou de balcon,

- réduire la pollution en n'utilisant aucun produit chimique de synthèse,
- encourager la diversité en cultivant des espèces et des variétés indigènes, voire oubliées,
- et recycler les déchets végétaux en compostant pour maintenir un sol fertile

...sont pourtant des habitudes simples et faciles à prendre. Non sans plaisirs en retour. Jardiner bio induit en effet un rapport à la terre où l'individu apprend à s'y inscrire sans chercher à la dominer mais à la comprendre pour mieux la rendre féconde, belle et nourricière, riche et variée au fil des saisons. L'équilibre dans un jardin pour celui ou celle qui le côtoie et le travaille patiemment renvoie à la force et à la fragilité d'un écosystème où chaque chose a sa place et joue un rôle.

Source: GoodPlanet.org

Quand l'agriculture est mauvaise pour la santé

Certains pesticides, insecticides et fongicides empoisonnent 3 millions de personnes chaque année, provoquant maladies chroniques et décès. Ce chiffre a peu de chances de diminuer : le recours aux produits phytosanitaires dans le monde, qui atteint déjà 2 kg/ha/an, est en constante croissance. On en retrouve des résidus sur les fruits et légumes traités et jusque dans l'air intérieur des maisons. Par ailleurs, la contamination d'écosystèmes par ces substances est durable et synonyme de diminution de la biodiversité.



La consommation mondiale de pesticide est en augmentation constante depuis les années 40, passant de 0,49 kg/ha en 1961 à 2 kg/ha en 2004. 20% de la surface totale des Etats-Unis, 35% de celle de la France, sont soumis à des traitements.

Le marché mondial des pesticides s'élève à 30 milliards de dollars annuels, dont près d'un tiers pour l'Europe et environ 25 % pour l'Amérique du Nord ainsi que pour l'Asie. Les Etats-Unis sont le premier consommateur de pesticides, suivi de l'Inde et de la France, premier consommateur européen devant l'Allemagne. A l'hectare, le Japon utilise 12 kg, l'Europe, 3 kg, les Etats-Unis, 2,5 kg, loin devant l'Inde (0,5 kg/ha) qui est aussi un des premiers producteurs mondiaux. (1) Chaque année, ces produits empoisonnent 3 millions de personnes et il y aurait, selon l'OMS entre 20.000 et 200.000 décès accidentels causés par les pesticides chaque année, majoritairement dans les pays en développement où environ 30% des pesticides commercialisés ne répondent pas aux normes de qualité internationales. (2)

Catégories

Les pesticides, ou produits phytosanitaires, regroupent

toutes les substances visant à prévenir, contrôler ou éliminer des organismes (végétaux, animaux, champignons ou bactéries) pouvant faire concurrence à la plante ou nuire à son développement. On dénombre en France 520 matières actives homologuées, entrant dans la composition de près de 3000 produits commercialisés. (3)

Ils sont utilisés par l'agriculture, les services de voirie pour l'entretien des infrastructures routières et ferroviaires, pour le traitement du bois et divers usages privés (jardinage, traitement des locaux...). Il existe trois principales catégories de pesticides : les herbicides, les fongicides et les insecticides. En Europe et en Amérique du Nord, les herbicides représentent 70 à 80% des produits utilisés tandis que sous les tropiques, 50% des produits appliqués sont des insecticides. (4) La Chine est responsable de la plus grande part de la croissance de la consommation des herbicides avec notamment le développement des cultures OGM.

Selon la FAO, leur utilisation a conduit à une augmentation importante des rendements agricoles au cours du siècle dernier, permettant d'assurer une production plus régulière. Toutefois, les effets bénéfiques sont difficilement dissociables de l'apport concomitant des engrais et de l'irrigation.

Contamination de l'environnement

Les mécanismes de contamination sont multiples: départ dans l'atmosphère lors des traitements (principalement par pulvérisation), érosion éolienne des sols traités, percolation des nappes phréatiques, ruissellement. Une fois dans l'atmosphère, les pesticides, en principe dégradés par les rayonnements lumineux, peuvent parcourir de longues distances et retomber lors de précipitations. L'eau de pluie et le brouillard peuvent contenir respectivement de 0,1 µg/l jusqu'à 14 µg/l de pesticides, d'après des relevés de l'INRA. Ils contaminent les sols, les eaux superficielles et souterraines et les organismes végétaux et animaux; leur durée de vie peut s'élever à plusieurs années et dépend en grande partie de leur solubilité (influence sur la dégradation par les microorganismes) et de la structure et la perméabilité des sols.

Les pesticides peuvent aussi porter atteinte à la biodiversité, en étant à l'origine de la disparition ou raréfaction d'espèces, de la diminution d'espèces sensibles aux pollutions en faveur d'espèces pollutolérantes, l'éradication d'une espèce perturbant l'ensemble de la chaîne alimentaire.

La contamination de l'environnement se produit également lors du nettoyage des équipements ou en cas d'élimination non contrôlée et illégale des pesticides ou



des récipients qui les contenaient.

En France, en 2004, les pesticides ont été présents sur 96% des points de mesure des cours d'eau et 61% des points de mesure des eaux souterraines. Les niveaux de contamination sont souvent significatifs: en eaux de surface, 49% des points de mesure ont une qualité moyenne à mauvaise et en eaux souterraines 27% des points nécessiteraient un traitement spécifique d'élimination des pesticides s'ils étaient utilisés pour la production d'eau potable.

D'importants stocks périmés

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'accumulation de stocks de pesticides inutilisés ou périmés représente une menace durable et de plus en plus sérieuse pour les populations et l'environnement en Europe de l'Est, en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient et en Amérique latine. L'Ukraine détiendrait environ 19.500 tonnes de produits chimiques périmés, la Macédoine 10.000 tonnes, la Pologne 15.000 tonnes, la Moldavie 6.600 tonnes. En Asie, les stocks s'élèveraient à 6.000 tonnes, sans compter la Chine. Les pays du Moyen-Orient et de l'Amérique latine ont déclaré environ 10.000 tonnes.

Les effets sur l'homme de mieux en mieux identifiés

En 2004, 47% des fruits, légumes et céréales consommés en Europe contenaient des résidus de pesticides. (7) Selon l'Institut Français de l'Environnement, 5,5% des fruits et 7% des légumes dépassaient en 2003 la limite maximale de résidus de pesticides. L'air intérieur des maisons peut contenir de huit à dix-huit pesticides, selon une étude américaine.

Chez l'homme, les pesticides peuvent être à l'origine de cancers, perturbations endocriniennes ainsi que du système nerveux, anomalies congénitales, etc. D'après une étude de la Fédération européenne des syndicats de travailleurs agricoles, les effets néfastes des pesticides les plus communément relevés chez les ouvriers et les opérateurs, directement exposés lors de l'application, de la préparation, de la manutention des contenants, sont les maux de têtes aigus, les vomissements, les douleurs d'estomac et la diarrhée, même lorsque les niveaux d'exposition sont faibles. En France, un utilisateur sur cinq a ressenti des troubles au moins une fois dans l'année.

Les populations soumises à une exposition indirecte aux pesticides (présence de quantités résiduelles de pesticides dans les produits agricoles ou l'eau) peuvent présenter des symptômes, notamment les enfants, particulièrement sensibles aux «effets cocktail» présumés des pesticides, les personnes âgées, les personnes souffrant de maladies chroniques, etc. Bien que la

question des risques pour l'homme soit encore débattue, elle est inscrite comme priorité dans tous les plans Santé et Environnement.

Pour l'instant, l'agriculture biologique est le seul mode de production où les résidus de pesticides sont quasi inexistant. L'agriculture raisonnée ou production intégrée (Integrated pest management) permet de réduire les quantités de pesticides utilisées sans les bannir totalement. Elle est pratiquée en Suisse sur les trois quarts de la surface agricole.

Réduire les risques

La diminution de la consommation de pesticides observée dans les pays industrialisés peut être trompeuse: en effet, les nouvelles molécules développées sont plus efficaces et plus spécifiques (équivalent toxique supérieur, à quantité égale), ce qui permet de réduire les doses employées. Ainsi, la dose efficace du DDT de deuxième génération est passée de 1 kg en moyenne à une dizaine de grammes par hectare.

Diverses pistes sont explorées pour réduire la consommation de pesticides.

- Limitation de la dispersion des pesticides dans l'environnement et des pertes à l'application
- Interception des flux polluants
- Plantes OGM résistantes à un prédateur
- Amélioration génétique permettant la résistance des cultures aux bio-agresseurs
- Lutte biologique par introduction de concurrents du bio-agresseur, par utilisation de phénomènes biologiques telles que confusion sexuelle, activation des défenses naturelles
- Lutte physique mécanique (désherbage, barrière physique) ou thermique (désinfection des sols)
- Association de cultures pour renforcer les défenses et réduire les risques de bio-agression

Risques liés aux pesticides

En avril 2007, la FAO a pris une nouvelle initiative pour la «réduction des risques liés aux pesticides, y compris l'interdiction progressive des pesticides particulièrement dangereux», dans le cadre des instruments internationaux existants, tels que le Code de conduite, les conventions de Rotterdam et de Stockholm et l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques. L'organisation préconise le remplacement des pesticides hautement toxiques par des mesures moins dangereuses de protection des végétaux. En Europe, le règlement REACH (enRegistrement, Evaluation et Autorisation des substances Chimiques), entré en vigueur le 1er juin 2007, impose aux industries chimiques de fournir les données de sûreté sanitaire et environnementale sur toutes les substances qu'elles produisent.

Source : globalinfo.org

Pesticides : Des poissons pour mieux surveiller la qualité d'eau



Des scientifiques utilisent de plus en plus des poissons aux branchies bleues pour détecter les polluants industriels et agricoles dans les sources d'eau. En effet, les changements environnementaux amènent ces poissons à changer de comportement ainsi que leur façon de respirer. Pour le vérifier, des électrodes sont placés dans un bassin contenant des poissons et de l'eau venant d'une source avoisinante. Ces électrodes émettent un signal d'alarme lorsque les conditions dans le bassin d'eau changent.

Savez-vous d'où provient votre eau? L'eau des robinets provient de nombreuses sources : lacs, rivières et réservoirs. Avant d'arrivée au robinet, elle passe par les stations de traitement qui les épurent. Ces sources peuvent être contaminées par des déchets industriels ou agricoles

Le Lt. Col. Matt Schofield, un chercheur environnementaliste au centre de l'Armée Américaine pour la recherche en santé environnementale à Fort Detrick,

Maryland (USA) affirme que nous buvons tous de l'eau et la question de savoir si oui ou non il y a des polluants ou substances toxiques dans cette eau se pose vraiment. Car selon le biologiste Tom Sheld du centre, les changements en qualité d'eau entraînent chez les poissons des changements de comportements.

Pour avoir une eau saine et potable, les scientifiques environnementalistes utilisent des organismes ou êtres vivant dans de l'eau pour mieux observer - il s'agit notamment des poissons. D'après le système de surveillance biologique d'intelligence aquatique - IAC 1090 - les branchies bleues observés chez certains poissons sont en effet un élément de contrôle de toxine dans de l'eau. Mettons huit poissons dans un bassin inondé d'eau d'une source avoisinante ; s'il y a des polluants, les poissons vont changer leur façon de respirer. Les électrodes dans chacun des bassins surveillent le phénomène ; si six poissons sont stressés, l'alarme s'éteint.

Tom Sheld dit alors que l'on ne sait pas en ce

moment là qu'est-ce qui est le polluant ou l'élément qui stresse les poissons. Tout ce que l'on sait c'est qu'il en existe dans cette eau. Question, qu'est-ce qui fait que Les poissons réagissent aux polluants agricoles en dépit du fait que les autorités travaillent d'arrache pied pour empêcher l'infiltration des toxines dans de l'eau potable. Pour protéger les poissons, chaque poisson est remplacé par un plus jeune au terme d'une surveillance de trois semaines sous la source d'eau. Le système autrefois développé par les militaires et pour les militaires est maintenant utilisé dans les villes notamment à New York à but commercial. Le système de poisson relève en effet du bon sens, une manière logique de surveiller la qualité d'eau pour une eau plus saine.

Background: Les poisons aux bronchites bleues assurent la surveillance des eaux dans la région de Washington et il se pourrait que cela sauve des millions de vies en cas d'attaque terroriste. Ils sont un élément clé dans le nouveau dispositif d'alerte par les eaux en analysant électroniquement huit poissons à bronchites bleues afin de déterminer la présence des toxines et autres polluants. Le système s'appelle IAC 1090 - le Système de Surveillance Biologique d'Intelligence Aquatique (Intelligent Aquatic Biomonitoring System).

Comment ça marche: Le système de surveillance biologique fonctionne comme un tuyau rempli de câbles connectés à un moniteur. Huit petits poissons aux branchies bleues nagent dans des bassins séparés les uns des autres par une baie vitrée et remplis d'eau de robinet. Des électrodes rattachées à chaque compartiment envoient des données sur un ordinateur ; et lorsque le poisson se sert des muscles pour respirer, cette action envoie une faible décharge électrique détectable par les électrodes à travers l'eau.

Généralement, les poissons toussent en contractant leurs branchies pour se débarrasser des particules intruses telles des grains de sable qui pourraient obstruer le passage de l'air. Si le poisson peine donc à effectuer ce genre d'opération en intensifiant son activité, le système enclenche l'alerte, prend des échantillons et en informe les autorités par E-mail pour enquêter sur d'éventuels dangers pour l'Homme. Le coût du système varie entre vingt et un et cinquante millions de francs CFA.



Au Sujet des « Bluegills »: Les poisons à branchies bleues encore appelés les “bluegills” aux Etats - Unis sont des poisons d'eau douce d'Amérique du Nord ; du Québec au Nord du Mexique. C'est une particularité de l'Etat d'Illinois. Le nom « bluegill » découle des lueurs bleues observables sur le bout des branchies. Ce sont des poissons populaires de jeux pêchés tôt les matins et aux crépuscules. Ils vivent de petits invertébrés et petits poissons. Ils sont à même d'échapper aux prédateurs en se cachant sous les troncs d'arbres submergés dans l'eau et peuvent y rester pendant des semaines. Les « bluegills » sont connus pour leur sensibilité au moindre changement de qualité d'eau. Leur sédentarisation fait d'eux le meilleur échantillon pour le système IAC 1090.

Textes recueillis et traduits par Hugues NDIH, stagiaire (IRIC)
Source: Science Today

Une bonne utilisation de pesticides est synonyme d'une bonne production et d'une qualité certaine de produits agricoles



Un étang d'eau poissonneuse



La bonne utilisation des pesticides peut produire des resultats pareils

Réalisation : Perrier 99 59 83 38

Ce Bulletin est publié avec le support financier de la CEMAC et l'encadrement technique du CPI.



Union Africaine / Conseil
Phytosanitaire Interafricain